

NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2025/014

Genève, le 18 février 2025

CONCERNE :

Élection des membres régionaux du Comité permanent et
des membres du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes

1. La sélection des membres régionaux et suppléants du Comité permanent et des Comités pour les animaux et pour les plantes a lieu aux réunions régionales tenues lors des sessions ordinaires de la Conférence des Parties. Les membres et les membres suppléants sélectionnés sont officiellement élus par la Conférence des Parties, qui nomme également les spécialistes de la nomenclature des Comités pour les animaux et pour les plantes.
2. Une liste des membres régionaux actuels du Comité permanent et des Comités pour les animaux et pour les plantes est présentée à l'annexe de la présente notification. Les noms des membres dont le mandat prend fin à la clôture de la 20^e session de la Conférence des Parties (CoP20; Samarcande, 24 novembre – 5 décembre 2025) apparaissent en italique avec un astérisque (*).
3. Il convient de noter que, bien que n'étant pas sélectionnés par les régions, les spécialistes de la nomenclature figurent dans le tableau de l'annexe et que, lorsqu'il y a une vacance de poste, le processus de recherche de candidats s'applique également à leur poste.
4. La Conférence des Parties a adopté des lignes directrices concernant la composition de ces comités et le processus à suivre pour la sélection des membres et des membres suppléants susmentionnés. Celles-ci figurent dans la [résolution Conf. 18.2, Constitution des comités](#). L'annexe 1 de la résolution contient le mandat du Comité permanent et les paragraphes 3 à 8 de l'annexe 1 concernent la composition du Comité permanent. L'annexe 2 de la résolution contient le mandat du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes et les paragraphes 5 à 12 concernent la composition de ces comités.
5. En cas de vacance de poste, les candidatures aux postes de membres de ces comités doivent être soumises au Secrétariat par l'organe de gestion des Parties intéressées 120 jours au moins avant la session à laquelle les élections auront lieu, c'est-à-dire, avant le **27 juillet 2025**, pour les élections qui auront lieu à la CoP20.
6. Concernant les candidatures aux postes de membres du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, comme précisé dans la résolution Conf. 18.2, la Partie qui présente la candidature doit confirmer,

au moment de la nomination, que le candidat aura un appui et qu'il obtiendra les moyens nécessaires pour entreprendre ses activités.

7. Selon les termes du paragraphe 8 de la résolution, les Parties qui proposent des candidats comme membres ou membres suppléants du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes sont priées de fournir les noms des candidats proposés et leurs *curriculum vitae*, ainsi qu'une [declaration of interest](#) du candidat qui est communiquée aux Parties de la région concernée avant la session de la Conférence des Parties au cours de laquelle les membres sont élus. Cette déclaration du candidat mentionne tout intérêt financier susceptible de remettre en question son impartialité, son objectivité ou son indépendance dans la conduite de ses fonctions de membre ou de membre suppléant du comité.

Membres et membres suppléants des Comités pour élection/réélection

COMITÉ PERMANENT

Les membres et les membres suppléants dont le mandat se termine à la clôture de la 20^e session de la Conférence des Parties sont indiqués en *italique avec un astérisque (*)*.

Membre	Suppléant
Afrique	
– Tchad	– République démocratique du Congo
– Kenya	– Tanzanie
– Madagascar	– Zambie
– <i>Maroc*</i>	– <i>Sénégal*</i>
Asie	
– <i>Indonésie*</i>	– Inde
– Japon	– Chine
– Koweït	– Singapour
Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes	
– Brésil	– Équateur
– République dominicaine	– Cuba
– <i>Honduras*</i>	– <i>Nicaragua*</i>
Europe	
– <i>Belgique*</i>	– <i>Espagne*</i>
– Géorgie	– Israël
– <i>Pologne*</i>	– <i>Irlande*</i>
– Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	– <i>Bélarus*</i>
Amérique du Nord	
– États-Unis d'Amérique	– Canada
Océanie	
– Nouvelle-Zélande	– Australie

COMITÉ POUR LES ANIMAUX

Les membres et les membres suppléants dont le mandat se termine à la clôture de la 20^e session de la Conférence des Parties sont indiqués en *italique avec un astérisque (*)*, tandis que les membres et membres suppléants intérimaires qui ont été nommés pendant la période intersessions et doivent donc être confirmés lors de la CoP20 (Res. Conf. 18.2, Annexe 2, paragraphe 12) sont indiqués en italique et soulignés.

Membre	Suppléant
Afrique	
– Mme. Ngalié Maha (Cameroun)	– M. James Vedastor Wakibara (République-Unie de Tanzanie)
– <i>M. Pantaleon M. B. Kasoma (Ouganda)*</i>	– M. Djibril Diouck (Sénégal)
Asie	
– <i>M. Asghar Mobaraki (Iran)*</i>	– <i>M. Arvin C. Diesmos (Philippines)*</i>
– M. Amir Hamidy (Indonésie)	– <i>Mme. Saeko Terada (Japon)*</i>
Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes	
– <i>M. Mauro Gongora (Belize)*</i>	– <i>Mme. Gloria Patricia Sosa Díaz (Honduras)*</i>
– <i>M. Edgardo Daniel Ramadori (Argentine)*</i>	– <i>Mme. Shirley Ramírez (Costa Rica)*</i>
Europe	
– Vacant	– <u><i>Mme. Mona van Schingen-Khan (Allemagne)</i></u>
– <i>M. Mathias Lörtscher (Suisse)*</i>	– <i>M. Ruslan Novitsky (Biélarus)*</i>
Amérique du Nord	
– M. Hesiquio Benitez Díaz (Mexique)	– <u><i>M. Thomas Leuteritz (États-Unis d'Amérique)</i></u>
Océanie	
– M. Hugh Robertson (Nouvelle-Zélande)	– <u><i>M. Andrew Murrell (Australie)</i></u>
Spécialiste de la nomenclature zoologique	
– M. Peter Paul Van Dijk	

COMITÉ POUR LES PLANTES

Les membres et les membres suppléants dont le mandat se termine à la clôture de la 20^e session de la Conférence des Parties sont indiqués en *italique avec un astérisque (*)*, tandis que les membres et membres suppléants intérimaires qui ont été nommés pendant la période intersessions et doivent donc être confirmés lors de la CoP20 (Res. Conf. 18.2, Annexe 2, paragraphe 12) sont indiqués en italique et soulignés.

Membre	Suppléant
Afrique	
– M. Chelestino Peter Balama (République-Unie de Tanzanie)	– M. Ouahid Zannidouche (Algérie)
– Mme. Aurélie Flore Koumba Pambo (Gabon)	– M. Betti Jean Lagarde (Cameroun)
Asie	
– Mme. Yan Zeng (Chine)	– Mme. Sumalee Tongdonae (Thaïlande)
– <i>Mme. Tika Dewi Atikah (Indonésie)*</i>	– M. Chong Kwek Yan (Singapour)
Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes	
– M. César Augusto Beltetón Chacón (Guatemala)	– Mme. Jacqueline de los Angeles Perez Camacho (Cuba)
– <i>Mme. Fabiola Roció Núñez Neyra (Pérou)*</i>	– <i>M. Fernando Olave (Chili)*</i>
Europe	
– Mme. Noeleen Smyth (Irlande)	– M. Hugo de Boer (Norvège)
– <i>Mme. Ursula Moser (Suisse)*</i>	– <i>M. Daniel Wolf (Allemagne)*</i>
Amérique du Nord	
– <u><i>M. Ruben Boles (Canada)</i></u>	– <i>M. Hesiquio Benítez Díaz (Mexique)*</i>
Océanie	
– <i>M. Damien Wrigley (Australie)*</i>	– M. Heimuli Likiapu (Tonga)
Spécialiste de la nomenclature botanique	
– <i>Mme. Ronell Renett Kloppe (Afrique du Sud)*</i>	